








L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est rassemblé au nombre prescrit par la loi à la salle de la mairie de Belmont sur Rance, sous la présidence de Monsieur LABORIE Christophe.

Présents : LABORIE Christophe, PONS Guilhem, RIVEMALE Patrick, AURIOL Daniel, MARITAN Bernard, CRASSOUS Jean-Luc, DALMAYRAC Gilbert, DAVID Sébastien, CAILLIAU Christiane, SOUYRIS Jean-Claude, CAILHOL Gérard

Présent sans pouvoir de vote : BARDY Jeanine

A été nommé secrétaire de séance : DAVID Sébastien

Rappel de l'ordre du jour :

-  Approbation du compte rendu conseil syndical du 29 novembre 2021
-  Plans d'actions TSDR : avis sur la phase de concertation
-  Mission d'animation Milieux Aquatiques 2022 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
-  Mission d'animation territoriale 2022-2023 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
-  Création d'un poste à temps non complet (16 heures/semaine) pour exécution de l'animation agriculture et forêt
-  Service d'Information Géographique (SIG) mutualisé : Financement 2022
-  Renouvellement de la ligne de trésorerie

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 29 novembre

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Plans d'actions TSDR : avis sur la phase de concertation

Monsieur le Président explique que, depuis sa création, le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance œuvre pour rendre cohérentes et efficaces la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur l'ensemble de son territoire tout en se projetant dans l'avenir dans une dynamique d'innovation et de solidarité collective.

Un travail a ainsi été mené pour la mise en œuvre des plans d'actions à l'échelle du grand territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance. Dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) Rance et Sorgues-Dourdou, les dernières tranches de travaux ont été finalisées. Les phases d'état des lieux et de diagnostic du sous-bassin versant Tarn ont été réalisées. Le programme Zones humides a été lancé en 2021 sur le grand territoire. Une commission agriculture et forêt a été mise en place au sein du conseil syndical avec, en appui, son comité de concertation. Un partenariat avec le Cerema est en cours avec pour objectifs de partager des pratiques innovantes et de construire une stratégie globale en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, de nombreux partenariats se créent et la collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux permet au SmTSDR d'initier des projets ambitieux.

Sur la base de ces éléments, un large travail de concertation et de discussion a été conduit par (sous) bassin versant en regroupant les maires et les partenaires institutionnels et financiers. Il a abouti à la co-définition des programmes de travaux des prochaines années. Au cours des échanges, différents outils financiers ont été retenus : le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), le PAPI Complet et le Contrat de Rivière.

Pour rappel, ces outils de gestion aident les collectivités à formaliser leur politique d'intervention en matière de Gemapi et de Gemapi Complémentaire. Monsieur le Président précise que la démarche mise en place est constituée de 3 phases :

- Connaissance de l'état et du fonctionnement du bassin versant,
- Définition des enjeux et partage du diagnostic au travers d'une large concertation,
- Elaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage.

Au vu de la concertation réalisée dans le cadre des commissions géographiques « Tarn », « Rance », « Sorgues » et « Dourdou » durant l'année 2021, Monsieur le Président indique que le programme pluriannuel de gestion (PPG) défini et la DIG associée feront l'objet d'une délibération pour validation en conseil syndical en début d'année 2022. En complément à cet outil, Monsieur le Président propose que le SmTSDR finalise le PAPI d'Intention (études se terminant au 1^{er} trimestre 2022), construit un PAPI Complet (labellisation 1^{er} semestre 2022) et élabore un Contrat de Rivière durant les deux prochaines années.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'assurer le suivi et la fin de l'animation pour les études du PAPI d'Intention qui se terminent au cours du 1^{er} trimestre 2022,

Décide d'engager les procédures d'élaboration du PAPI complet et du contrat de rivière sur le territoire TSDR dans la continuité du travail réalisé dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion.

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mission d'animation Milieux Aquatiques 2022 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire, compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin versant ;

Etablit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) du bassin versant TSDR en 2022 comme suit :

Finalisation du Programme Pluri-annuel de Gestion - PPG TSDR 2022-2030 - avec fin de la phase de concertation locale sur la programmation générale des futures actions - rédaction du document et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général associée

Gestion de la ripisylve et des embâcles sur les 3 bassins versants Rance, Sorgues-Dourdou et Tarn : mise en œuvre de la tranche 1

Mise en œuvre de l'opération « Fer à Cheval » : Projet global pluriannuel (2021-2024)

- Plantations de haies en partenariat avec l'Association Arbres, Haies et Paysages et le lycée La Cazotte (année 2/3) : 500 ml et (année 3/3) : 1100 ml
- Suivi Drone (année 3/5) en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Aveyron
- Animation - Communication en partenariat avec le lycée agricole
- Suivi de l'animation couverture des sols initiée par le lycée agricole

Mise en œuvre de l'opération « Broquiès / Projet global sur les berges en rive droite du Tarn » : -

- Connaissance de la fonctionnalité de milieux aquatiques remarquables
- Sensibilisation à la protection des cours d'eau et au respect des différents usagers
- Travaux légers de gestion de la végétation des berges et de l'espace rivière
- Acquisition foncière des berges du Tarn par la commune pour permettre un accès maîtrisé du public sur le site

Mise en œuvre de l'opération « Belmont-sur-Rance / Projet global sur la bonne fonctionnalité des milieux, parcours de randonnée, accès à la rivière »

Mise en œuvre du programme Zones Humides – Appel à Projets Année 2/4 : Animation en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides Aveyron (CATZH) :

- Montage des dossiers de financement et suivi des travaux et des aménagements (dont installation de piézomètres)
- Réalisation par la CATZH des diagnostics agricoles et élaboration de plans de gestion
- Réalisation des Inventaires faune/flore

- Réalisation des prospections zones humides
- Communication/sensibilisation

Construction des opérations sur les sites identifiés à enjeux sous expertise du Cerema

- Suivi des expertises, appui à l'animation des ateliers de territoire, réflexion en termes de sensibilisation et de contenus pédagogiques.

Connaissance et valorisation de la biodiversité :

- Elaboration de documents de sensibilisation : faune-flore, habitats/milieus naturels, trames verte et bleue
- Amélioration de la connaissance sur les espèces (inventaires et suivis) : écrevisses à pattes blanches, odonates, espèces invasives, etc.
- Conciliation avec les usages en place (castor, herbiers,...)

Suivi du Tarn et de la Sorgues vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries (benthiques et planctoniques)

Missions générales

- Conseils aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques
- Surveillance permanente de la rivière, gestion piscicole et suivi des milieux (reconnaissance dégâts causés par une crue ou pollution, participation pêches électriques, pose thermographes, localisation d'espèces patrimoniales ou invasives...)

Etablit le coût prévisionnel des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques en 2022 à 136 500 € (frais de fonctionnement inclus)

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques en 2022 comme suit :

FINANCEURS	MONTANT DE L'AIDE
Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%)	68 250 €
Autofinancement (50%)	68 250 €


Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission,

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 **Mission d'animation territoriale 2022-2023 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatique ;

Considérant la volonté de mettre en place un contrat de rivière sur le territoire, compte-tenu des enjeux agricoles, forestiers, touristiques et environnementaux du bassin ;

Considérant la nécessité d'engager un travail sur une durée de 2 ans pour faire aboutir un contrat de rivière ;

Etablit la programmation de la mission d'animation territoriale 2022-2023 qui comporte deux champs d'actions comme suit :

1- Animation de gestion intégrée :

Dont Coordination générale du syndicat :

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat
- Réunions d'équipe; participation aux diverses réunions pilotées par d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets

- Organisation de groupes de travail techniques et contacts avec les partenaires EDF, FDPPMA12, Chambre d'Agriculture, AEAG, ...)
- Elaboration et suivi du budget
- Elaboration des demandes et suivi des subventions
- Participation à l'association du bassin Tarn-Aveyron et suivi de la mutualisation du poste SIG
- Comptabilité-Secrétariat

Dont Communication :

Programme de communication du syndicat: refonte site internet, impression de brochures (ex : lettre d'information annuelle, livrets d'infos...), panneautique et participation à des journées thématiques

Dont Partenariat Cerema/SmTSDR :

Animation du partenariat axé sur 2 volets, co-construction d'une stratégie territoriale et expertises sur des sites à enjeux

Dont Construction d'un Contrat de Rivière :

- Accompagnement des collectivités présentant des enjeux assainissement stratégiques vis-à-vis du bon état DCE,
- Accompagnement de la mise en œuvre d'opérations pilotes de désimperméabilisation,
- Suivi des enjeux de gestion quantitative sur le territoire (comités sécheresse, problématique de restrictions d'usages, adéquation besoins/ressources sur les secteurs les plus tendus, etc...),
- Accompagnement des acteurs sur les enjeux de gouvernance eau potable et assainissement dans des logiques de projets combinant petit cycle et grand cycle de l'eau,
- Développer le travail initié avec : SIAEP des Rives du Tarn, EDF, Offices de Tourisme.

2- Animation agriculture et forêt

- Construction des plans d'actions locaux :
 - Prédiagnostic des secteurs à enjeux, Sorgues amont de Saint-Affrique (dont aire d'alimentation du captage de Versols), Rougier de Camares, Alrance,
 - Rédaction de CCTP et/ou convention de partenariat avec Chambres d'agricultures 12 et 81, le lycée La Cazotte, la MFR Valrance, l'INRAE, l'ONF et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)
- Actions de formations collectives : coins de champs (en lien avec CA12) Thématiques : Haies, couverture des sols, pâturage - coins de bois (en lien avec ONF) - coins des zones humides (en lien avec AAP CATZH)
- Initiations et suivis d'actions innovantes (keyline,...)
- Animation de la commission et du comité de consultation agriculture et forêt
- Mise en place dès 2023 des actions de conseils et aides individuelles aux agriculteurs en lien avec CA12 et 81 et organismes techniques

Etablit le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale globale pour les années 2022-2023 à 146 600 € (frais de personnel, de structure, etc.);

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale globale pour les années 2022-2023 (avec une prévision annuelle) comme suit :

Missions	Coût prévisionnel sur 2 ans (2022-2023)	Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne		Autofinancement sur 2 ans (2022-2023)	soit pour 1 an
		Taux	Montant		
Animation gestion intégrée	92 400,00 €	70%	64 680,00 €	27 720,00 €	13 860,00 €
Animation Agriculture et Forêt	54 200,00 €	70%	37 940,00 €	16 260,00 €	8 130,00 €
Total	146 600,00 €		102 620,00 €	43 980,00 €	21 990,00 €

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération de fonctionnement à l'échelle du bassin versant TSDR et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies dans ses statuts,

Précise que cette mission d'animation territoriale relève pour 50% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 50% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 **Création d'un poste à temps non complet (16 heures/semaine) pour exécution de l'animation agriculture et forêt**

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° DCS-007-2021 du 09/03/2021 adoptée le 09/03/2021

Considérant la volonté de mettre en place un contrat de rivière à l'horizon 2024 sur le territoire, compte-tenu des enjeux agricoles, forestiers, touristiques et environnementaux du bassin ;

Considérant la nécessité d'engager un travail sur une durée de 2 ans pour faire aboutir un programme agriculture et forêt afférent au contrat de rivière ;

Considérant que le SmTSDR peut bénéficier d'un financement à hauteur de 70% de l'agence de l'eau Adour Garonne, sur les 2 ans d'élaboration du contrat de rivière, pour un poste d'animatrice agriculture et forêt ;

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien ce projet, basé sur une durée de 2 ans, soit du 17/01/2022 au 17/01/2024 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'animatrice agriculture et forêt à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16/35ème. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 518, indice majoré 445 du grade de recrutement.


La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° DCS-007-2021 du 09/03/2021 est applicable.

Le conseil syndical, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, décide

- **d'adopter** la proposition du Président
- **de modifier** le tableau des emplois
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants
- **que les dispositions** de la présente délibération prendront effet au 17/01/2021
- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

 **Service d'Information Géographique (SIG) mutualisé : Financement 2022**

Vu la délibération en date du 6 février 2020 qui approuve le projet de mutualisation de postes de sigistes entre les syndicats mixtes situés sur le bassin hydrographique Tarn-Aveyron,

Vu la délibération en date du 6 février 2020 qui approuve l'adhésion du SmTSDR à l'association du Bassin Versant Tarn-Aveyron,

Vu les statuts de l'association du bassin Tarn-Aveyron qui prévoient la possibilité de mettre en œuvre des missions mutualisées en son sein,

Monsieur le Président présente le projet de la mission SIG mutualisée portée par l'Association du Bassin Tarn-Aveyron en termes d'organisation technique et financière. Il explique la clé de répartition qui permettra de répartir équitablement les charges de fonctionnement et d'investissement (déductions faites des subventions).

Le calcul du coût du service est composé de 2 parties, tout d'abord un forfait par structure et un coût supplémentaire par journée spécifique pour les structures :

- Le forfait représente 55% du coût total divisé par le nombre de structures adhérentes au service,
- Le coût supplémentaire par jour spécifique est calculé sur le restant du coût total (soit 45%) partagé par le nombre de jours spécifiques dans l'année.

Le montant de la cotisation 2022 du SmTSDR s'élève à 5217,81 euros. Un calcul sera effectué fin 2022 afin de redéfinir la participation en fonction du bilan de cette première année d'exercice.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la clé de répartition établissant les règles de financement de cette mission SIG mutualisée au sein de l'Association du bassin versant Tarn-Aveyron et la participation annuelle qui en résulte,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président donne connaissance au conseil syndical d'un projet de la ligne de trésorerie, afin de financer les frais de fonctionnement dans l'attente des subventions de l'Agence de l'eau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Article 1 : Le syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de cent mille €uros (100 000,00€), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée maximum de 12 mois
- Taux d'intérêt variable indexé sur EURIBOR 3 Mois instantané flooré + marge de 0,80 %
- Périodicité de paiement des intérêts : mensuelle par la procédure du débit d'office
- Commission d'engagement : 300 €

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4 : Le conseil syndical confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Autorise le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)